

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 4 octobre 2018, à 20h15

Présidence	M.	Manuel HURNI, Président
Vice-Présidence	Mme	Stéphanie CHOFFLON, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 44 membres, dont ceux nommés ci-dessus	
	Mmes/MM.	Milan ANDRIC – Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET – Alain BOSSON – Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN – Simon CODOUREY - Nicolas DAFFLON – Charles DECRIND - Didier ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON – Christophe GIRARD – Denis GRANDJEAN – François HELFER - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN – Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY – Olivier MARILLER – Christelle MASUR LUU – Alice MECHKOUR - François-Xavier MEUWLY – Nicolas PACCAUD – Vesna PETROVIC – Jean-Yves PYTHON – Sébastien RODI – Thierry ROPRAZ – Nicolas SALAMIN - Jean-Marcel SCHMOUTZ – Patrice SCHMOUTZ – Stefan TRÜMPLER – Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR Conseillers généraux
Excusés	pour le Conseil général	
	Mmes/MM.	Achille DEILLON - Bernard JAQUET - Christophe SCHMOUTZ - Corine HELFER - Angela PITTET
Absente	pour le Conseil général	
	Mme	Roxane ECOFFEY
Présents	pour le Conseil communal, 9 membres	
	M.	Dominique BUTTY, Syndic
	M.	Jean-Denis CORNU, Vice-syndic
	Mme	Micheline POULIN, Conseillère communale
	MM.	Luc BARDET (arrivé en cours de séance) - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE – Marc MENOUD - Christian PERRIER – Thierry SCHMID Conseillers communaux
	pour l'Administration communale	
	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
	M.	Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

*« Madame la Vice-Présidente du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous. J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue à Mme Alice MECHKOUR, du Parti Socialiste, qui remplace M. Sami LAMHANGAR. Je lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction de Conseillère générale. Je lui demande de bien vouloir se lever, et vous prie de l'applaudir.

« Applaudissements ».

Je salue également M. Anthony VASSAUX, Conseiller en gestion et en finances publiques auprès de la Société BDO, qui nous présentera tout à l'heure la planification financière.

Depuis notre dernière séance du 17 mai 2018, différents événements ont rythmé la vie romontoise, comme le Comptoir, la Braderie, les 20 Heures de Musiques. Entre deux, vous avez tous, je l'espère, pu profiter de vacances reposantes et bien méritées.

Nous voici arrivés à l'automne avec la rentrée scolaire, la Bénichon et des températures heureusement plus fraîches. Pour nous, c'est la saison de la planification et des budgets, pour préparer au mieux l'année 2019 et les suivantes. ».

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
 - M. Achille DEILLON.
 - M. Bernard JAQUET.
 - Mme Corine HELFER.
 - Mme Angela PITTET.
 - M. Christophe SCHMOUTZ.

Membre absent

- Pour le Conseil général
 - Mme Roxane ECOFFEY.

Quant à M. Luc BARDET, Conseiller communal, il est annoncé avec un certain retard, retenu par une autre séance.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que 44 Conseillères et Conseillers généraux sont présents pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets présentés ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

M. le Président prie les différents intervenants de bien vouloir fournir à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il les prie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, afin de faciliter la compréhension des interventions. Enfin, il rappelle que cette séance est enregistrée.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2018.
2. Présentation de la planification financière pour la période de 2018 à 2022.
3. Demandes de crédits
 - 3.1. CHF 150'000.00 pour les études de l'aménagement de la place de la gare de Romont (gare routière, parking, quai militaire) ;
 - 3.2. CHF 230'000.00 pour le remplacement des postes informatiques et du serveur (hardware) ainsi que pour l'adaptation des programmes « solution métier » (software).
4. Nouveau bâtiment scolaire – information.

5. Divers.

Cet ordre du jour tel que présenté ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE CET ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2018

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'est formulée concernant son contenu. Par conséquent, **M. le Président** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2018.

M. le Président remercie toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

M. le Président cède la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES, qui s'exprime en ces termes :

«La Constitution du Canton de Fribourg du 16 mai 2004 stipule que les communes établissent une planification financière. La législation sur les communes précise, à son art. 86D Plan financier :

- 1. La Commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.*
- 2. Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la Commission financière.*
- 3. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la Commission financière et au Conseil général.*

Dans son Règlement d'application à l'art. 43C, il est précisé que le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, prenant notamment en compte l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables.

Contrairement aux comptes de fonctionnement et des investissements, le Conseil général n'approuve pas le plan financier présenté par le Conseil communal. Il en prend acte.

La mise à jour de la planification financière 2018-2022 de la Commune de Romont a été établie avec le concours de la Société Fiduciaire BDO, à l'instar de la pratique des années antérieures.

Le Conseil communal a soumis ce document à la Commission financière et en a discuté avec elle en séance du 18 septembre dernier, qui l'a préavisé favorablement. Par la suite, la planification a été approuvée par le Conseil communal et, ce soir, nous avons demandé au représentant de la Société Fiduciaire BDO de venir vous la présenter en détail.

Je remercie encore les Collaborateurs de la Société BOD, en particulier M. Anthony VASSAUX, pour l'excellent travail effectué en collaboration avec l'Administration des finances communales, et je lui passe la parole.

M. VASSAUX procède à sa présentation, au moyen d'un support Powerpoint figurant en pièce jointe (cf annexe 1).

A l'issue de cette présentation très complète et richement détaillée, **M. le Président** remercie M. VASSAUX.

«Applaudissements».

Arrivée en séance de M. Luc BARDET, Conseiller communal.

PREAVIS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Président cède la parole à **Mme Murielle JAQUIER**, Vice-Présidente de la Commission financière, qui présente le rapport rédigé par Mme Corine HELFER, Présidente de dite Commission :

«La Commission financière tient à remercier particulièrement M. VASSAUX, de la Société BDO, qui s'est déplacé en introduction de notre séance avec le Conseil communal pour une présentation de la mise à jour de la planification financière.

Le plan financier a été étudié lors de notre séance du 11 septembre et une discussion très ouverte a pu avoir lieu dans un premier temps avec le Conseil communal et son Caissier, M. Gabriel GILLIERON, en date du 18 septembre. Nous réitérons nos remerciements au Conseil communal pour sa prise de position sur le plan financier et son rapport d'introduction, ainsi que son Administration pour le travail fourni lors des mises à jour, notamment du plan des investissements.

Conscients que la planification financière n'est pas un budget mais un outil de gestion et un tableau de bord servant de support à la stratégie financière, il n'en n'est pas moins que certains investissements majeurs sont nécessaires au fonctionnement de notre Commune. Ceux-ci auront des effets sur notre dette et nos comptes de fonctionnement, de même que le poids des charges liées aux frais financiers des constructions du District.

C'est en collaboration avec le Conseil communal, et au fil des budgets à voter, que nous suivrons l'évolution de la marge nette d'autofinancement ainsi que les projets d'investissements, afin de maintenir une situation financière saine pour notre Commune ».

M. le Président remercie Mme JAQUIER pour la présentation du rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Lors de sa réunion du 24 septembre, le Groupe Les Verts a examiné avec attention la planification financière. Nous remercions la Société BDO et le Conseil Communal pour son établissement.

Nous remercions également le Conseil communal d'avoir accompagné la planification financière d'un rapport qui nous présente la démarche du Conseil Communal dans la mise à jour de ladite planification. Nous saluons les efforts entrepris par le Conseil communal du point de vue de la priorisation des projets, ce qui amène une réduction considérable au niveau des investissements prévus ces prochaines années.

Néanmoins, cette diminution ne suffit pas, puisque la Marge Nette d'Autofinancement (MNA) plonge toujours en fin de planification. Nous invitons donc le Conseil communal à poursuivre les efforts visant à une diminution des investissements ces prochaines années, car de gros projets nous attendent, notamment la construction d'un bâtiment scolaire.

Un autre point qui reste totalement ouvert à ce jour et qui pourrait avoir un impact important sur la planification financière est la coordination avec le Canton concernant les routes. Nous avons plusieurs questions au Conseil Communal à ce sujet :

- Si la route de contournement se réalise, quel sera l'impact sur les finances communales ? Y aura-t-il des mesures de compensation à charge de la Commune, comme cela se voit partout ailleurs ?*
- Que vont devenir les actuelles routes cantonales (Route des Rayons, Route de l'Industrie, Route de Billens, Route de la Parqueterie) ? Vont-elles devenir communales ? Si oui, quel sera le coût annualisé d'entretien et de réfection supplémentaire pour Romont ?*
- Toujours dans l'hypothèse que ce contournement se réalise, quelles mesures seraient prises pour requalifier le quartier des Chavannes ? Quel impact auraient-elles sur les finances communales et dans quels délais seraient-elles réalisées ?*

Comme chaque année, nous regrettons que les projets liés à l'environnement soient absents de la planification, en particulier la renaturation du Glaney. Certes, ils coûtent aussi, mais grâce aux subventions cantonales ou fédérales, l'impact financier sur les comptes de la Commune reste minimal et la plus-value pour la ville n'est pas négligeable.

Un environnement attrayant à proximité immédiate de la ville offre un cadre de vie meilleur aux Romontoises et aux Romontois, comme aux touristes. »

M. le Président remercie Mme Stefanie LOSEY pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, il rappelle que, selon l'art. 10 lettre r de la Loi sur les Communes, « *le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour* ». Ce point de l'ordre du jour ne fait donc pas l'objet d'un vote de la part du Conseil général.

M. le Président remercie le Conseil communal ainsi que M. VASSAUX pour la présentation de cette planification.

M. VASSAUX quitte la salle.

3. DEMANDES DE CREDITS

3.1 DE CHF 150'000.00 POUR LES ETUDES DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE DE ROMONT (GARE ROUTIÈRE – PARKING – QUAI MILITAIRE)

M. le Président cède la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal en charge du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, à qui il appartient de présenter cet objet.

M. le Président remercie M. MENOUD pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

▪ INTERVENTION DE M. PHILIPPE AYER, CONSEILLER GENERAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

«La Commission financière a étudié le message se rapportant à cette demande de crédit lors de sa séance du 11 septembre 2018 et a rencontré le Conseil communal qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 18 septembre dernier.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission financière a voté en faveur de cette demande de crédit et propose au Conseil général d'en faire de même. »

M. le Président remercie M. AYER pour sa présentation.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Le Groupe Les Verts se réjouit que les choses bougent enfin dans le secteur de la gare. Nous remercions le Conseil communal pour le travail déjà fourni, malgré la complexité du sujet, au vu des nombreux interlocuteurs.

Nous aimerions également attirer votre attention sur la nécessité de favoriser la mobilité douce dans le secteur de la gare. En effet, le nombre de places de stationnement pour les voitures ne va pas augmenter et il serait préférable qu'un maximum d'habitants de Romont puissent se rendre à la gare à pied ou en vélo afin de dégager des places pour les voyageurs venant de plus loin qui ne bénéficient pas forcément d'une bonne desserte en transports publics.

En effet, le nombre de trains s'arrêtant en gare de Romont, dans le futur, dépend de notre capacité à maintenir notre gare facilement accessible au plus grand nombre.

Route de contournement ou non, les cyclistes sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à Romont. Il est urgent de sécuriser tant le secteur de la gare que le réseau routier communal dans son ensemble.

Ces études allant dans ce sens, le Groupe Les Verts recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit ».

▪ **INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX**

«Le Groupe Horizons Nouveaux s'est rencontré le 24 septembre dernier pour préparer cette séance du Conseil général et a, entre autres, débattu au sujet de cette demande de crédit de CHF 150'000.00, dont CHF 72'000.00 à la charge de la Commune pour les études de l'aménagement de la place de la gare.

Il en ressort que cet investissement est très stratégique et permet à la Commune de Romont d'orchestrer la meilleure solution pour l'aménagement du plateau de sa gare.

« Cette gare d'importance régionale », comme il est indiqué dans le message, a pour utilité d'inciter les automobilistes à privilégier les transports publics. Actuellement, l'offre en P+R permet juste de couvrir la demande. Même si les Services du Canton de Fribourg limitent le nombre de places de parc dans les nouvelles constructions, il serait judicieux, en accord avec les CFF, que la Commune offre une ou plusieurs alternatives pour répondre aisément à la demande en stationnement pour cette partie de la Commune.

Vous n'êtes pas sans savoir que les 142 appartements des immeubles du Pré des Comtes disposent d'un nombre très limité de places de parcs à l'intérieur. Sans être devin, on peut déjà envisager que, d'ici quelques mois, le parcage dans cette zone sera très prisé.

Le Groupe Horizons Nouveaux pense donc que c'est aux Autorités d'être proactives et de prévoir une solution intéressante pour la Commune. Aucun délai n'apparaissant dans le message, le Groupe HN prie le Conseil communal de tenir le Conseil général au courant de l'avancement et du contenu de ces études et ce, dès la prochaine séance du Conseil général, si possible. »

▪ **INTERVENTION DE M. PATRICE GEINOZ, POUR LE PARTI SOCIALISTE**

« Le Parti Socialiste approuve cette demande d'étude car actuellement, la place de la gare est dangereuse, avec les bus, les voitures, les vélos, les piétons qui tous sont mélangés, dans un espace non sécurisé.

Il serait judicieux, dans cette étude, de prévoir des passages pour piétons en suffisance, et pourquoi pas un feu au passage le plus utilisé. Il ne faut pas oublier non plus des places pour les voitures qui viennent déposer ou rechercher les usagers du train.

Je considère le passage pour piétons allant de la gare à l'Avenue Gérard-Clerc dangereux, à cause des thuyas sis à proximité. Il paraît néanmoins que la situation est légale.

Dans son message, le Conseil communal fait mention du déplacement du quai militaire. Mais où sera prévu le nouveau chargement pour l'Armée ? »

En réponse à la question de M. GEINOZ, **M. MENOUD**, Conseiller communal, précise qu'ArmaSuisse sera le maître d'ouvrage pour le déplacement du quai militaire. C'est donc bien ArmaSuisse qui communiquera sur le sujet en temps opportun. On peut déjà affirmer qu'ArmaSuisse souhaite créer un couloir d'accès au rail plus proche du PAA.

La discussion de portée générale n'étant plus utilisée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR LES ETUDES DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GARE DE ROMONT.

3.2 DE CHF 230'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES POSTES INFORMATIQUES ET DU SERVEUR (HARDWARE) AINSI QUE L'ADAPTATION DES PROGRAMMES « SOLUTION METIER » (SOFTWARE)

M. le Président cède la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, en charge du dicastère FINANCES/ECONOMIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

M. le Président remercie M. CORNU pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

■ INTERVENTION DE MME MURIELLE JAQUIER, CONSEILLERE GENERALE, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

«Lors de sa séance du 11 septembre dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit avec attention. La rencontre du 18 septembre avec le Conseil communal a permis d'obtenir les réponses aux questions posées.

La Commission financière a accepté cette demande de crédit, à l'unanimité de ses membres, et elle recommande au Conseil général d'en faire de même. »

M. le Président remercie Mme JAQUIER pour son intervention.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**▪ INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« C'est avec intérêt que nous avons lu ce message et pris acte que la Commune va renouveler son parc informatique. Cette dépense nécessaire comprend tant l'achat de certains programmes, que de postes de travail fixes ou portables.

Suite à notre demande faite lors de la séance de la Commission financière quant à la prise en compte du Green IT, nous prenons note qu'un effort est fait au niveau de la consommation énergétique des ordinateurs. Mais nous déplorons qu'aucun autre paramètre de l'informatique durable ne soit actuellement pris en compte.

Certes, le Conseil communal avance la question du coût, soulignant que cet achat est financé par les contribuables. Les Verts estiment néanmoins qu'une collectivité telle que la Commune de Romont se doit de faire attention à différents critères lors de l'achat d'ordinateurs, dont les conditions de production des appareils, les conditions de travail des employés, etc.

Certes, c'est l'argent du contribuable qui est utilisé pour cet achat et il ne faut pas le gaspiller, mais Les Verts trouvent préférable de payer le parc informatique un peu plus cher pour acquérir du matériel éthiquement responsable, et fournissant du travail à des acteurs locaux plutôt que de financer une filière exploitant abusivement des travailleurs !

Pour pouvoir bénéficier de prix attractifs, tout en faisant attention aux différents critères de l'informatique durable, la Ville de Romont pourrait ainsi se tourner vers l'Association PAIR - Partenariat des Achats Informatiques Romands - qui a intégré des critères de développement durable dans ses appels d'offres. Plusieurs Cantons et Communes de Suisse romande en font partie (www.pair.ch). Est-ce que le Conseil Communal songe s'y affilier pour bénéficier du soutien de l'Association lors d'un futur achat ? Si tel n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

De plus, l'achat responsable de nouveau matériel informatique figure également dans le catalogue de mesures du programme « Cité de l'Energie » (point 5.2.3). L'avantage pour la Commune de prendre en compte tous les critères du green IT serait donc non négligeable. Elle pourrait y gagner des points pour garder, voire même améliorer le label « Cité de l'Energie ».

Un autre élément qui pourrait contribuer à faire baisser la facture est l'utilisation de logiciels Open source. Le Conseil Communal y a-t-il songé ? Et si oui, pourquoi ne pas avoir choisi cette solution ?

Une autre manière de baisser les coûts serait d'externaliser la gestion du parc informatique. Là aussi, est-ce que cette option a été évaluée ? Et si oui, pourquoi y avoir renoncé ?

Le Conseil communal a-t-il réfléchi à l'intégration du programme de vote électronique qui est actuellement en phase de test dans la Commune de Treyvaux ? Sera-t-il possible, si le test de Treyvaux est concluant, d'offrir cette possibilité aux Romontoises et Romontois ? Les nouveaux ordinateurs de la Commune pourront-ils être équipés pour recevoir les résultats ?

Une dernière question concerne l'élimination du parc informatique actuel. Que deviendront les ordinateurs qui ne seront plus utilisés par la Commune de Romont ? Il existe une entreprise suisse - AfB social & green IT (<https://www.afb-group.ch/home/>) - qui reconditionne les ordinateurs. Cette entreprise, qui emploie entre autres des personnes en situation de handicap, supprime les données des ordinateurs, les remet en état si nécessaire pour ensuite les revendre à des prix attractifs, notamment à des Associations à but non lucratif. Quelle est la piste choisie par le Conseil Communal ? »

M. Jean-Denis CORNU prend acte de l'intervention du Groupe Les Verts. Il prendra le temps de l'examiner et d'y répondre lors d'une séance ultérieure.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe cet objet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 40 « OUI » ET 4 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 230'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES POSTES INFORMATIQUES ET DU SERVEUR (HARDWARE) AINSI QUE POUR L'ADAPTATION DES PROGRAMMES « SOLUTION METIER » (SOFTWARE).

4. NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE - INFORMATION

M. le Président cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal en charge du dicastère DOMAINES/BATIMENTS/FORETS, pour la présentation de cet objet.

« A l'heure où la Confédération diffuse le e-gouvernement, le Canton déploie le guichet unique et les Communes s'attachent à la gestion des documents électroniques, notre Conseil communal planche depuis plus de 5 ans sur le projet d'un nouveau bâtiment scolaire.

Quelques faits :

- **Octobre 2013**
Première étude pour un nouveau bâtiment scolaire.
- **Octobre 2014**
Le projet d'école ZELDA, incluant les Communes de Billens-Hennens et Mézières en vue d'une future fusion à trois, avait été désigné lauréat. Alors que les sondages sont au beau fixe et que les représentants des trois communes posent ensemble pour la postérité, que nenni ! En mars 2015, la fusion des communes est avortée !
- **Avril 2015**
Le contrat de mandat avec l'architecte est signé en prévision d'une future convention de cercle scolaire avec nos communes voisines pour lesquelles la nouvelle loi scolaire n'annonce pas que des prévisions optimistes. Huit classes sinon rien ! Le projet lauréat était, architecturalement parlant, le plus beau, certes.

Rassurez-vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'Exécutif n'a pas tiré au sort l'abandon de ce projet. Il a simplement écouté les futurs utilisateurs, rencontré les acteurs, sans compter les nombreux tours de tables du lundi soir, et plus.

Malheureusement, une école, ça se construit pour 50 ans, voire plus, et le Conseil communal a ainsi décidé de prendre la responsabilité d'abandonner un projet pour lequel un audit ou une expertise ne serait que confirmation de notre décision.

Aux auteurs des «yaka faire », « yaka changer », « yaka dire », et tous les « yaka » des réseaux sociaux, j'aimerais leur transmettre un message :

OUI le Conseil communal a un déficit dans l'information, mais parfois, « yaka » demander ou « yaka » questionner !

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe des secrets de fonction, des clauses dans les résiliations, des secrets dans la négociation, et lorsque les oppositions sont encore en cours dans un projet d'une telle envergure... alors le devoir d'information reste confiné à des lignes générales. Alors..., « yaka » attendre !

Chacun d'entre vous Chers Conseillers généraux, Chères Conseillères générales, chacun d'entre vous Cher Public, connaissez un Conseiller communal qui pourra vous expliquer le pourquoi ou le comment de chaque décision prise, ou le pourquoi d'une attente d'informations parfois longue à venir. Cela permettra d'éviter d'en déformer les « qu'en dira-t-on ».

Pour les personnes impatientes qui attendaient cette information lors d'une séance de Conseil général spéciale – séance de remplacement de juillet –, elle n'aurait pas été possible du fait que l'opposition au changement de zone En Bouley était toujours pendante, le délai de recours n'étant échu que depuis le 16 septembre 2018. Cela peut parfois vous paraître frustrant, mais je vous rassure que, pour l'Exécutif, ça l'a aussi été. Les différentes variantes étudiées par le Conseil communal sont les suivantes :

- *Phase étude déjà présentée.*
- *Trois projets ont été retenus par le Conseil communal :*
 - *Site la Condémine partiel + bâtiment de la Ville.*
 - *Site En Bouley + bâtiment de la Ville.*
 - *Site En Bouley total.*

Au moyen d'un support de présentation PowerPoint, M. DEMIERRE explique les réflexions du Conseil communal (cf annexe 2).

Le Conseil communal s'apprête aujourd'hui à finaliser les détails afin d'élaborer un cahier des charges pour passer à la phase suivante, soit le projet partiel et total en même temps, ce qui permettra de chiffrer le partiel proposé et la partie totale. Trois ou quatre architectes régionaux spécialistes en matière de bâtiments scolaires seront invités à nous présenter le projet idéal, pratique et économique.

Les prochaines informations consisteront, je l'espère, en la présentation du projet à choisir ou choisi, avec un échancier d'intention qui sera présenté de façon à ce que chacun puisse fixer des délais quant à l'avenir de ce nouveau projet d'école primaire.

Je vous propose de prendre connaissance, à tête reposée, du dossier complet de la réflexion et de la décision du Conseil communal qui sera joint au procès-verbal de la présente séance. Mon adresse e-mail figure sur le site Internet de la Commune, et je répondrai très volontiers à vos questions.

Comme je l'ai dit auparavant, les Conseillers communaux sont également à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Soyez derrière nous, pour le bien-être de vos enfants ! »

M. le Président remercie M. DEMIERRE pour sa présentation.

OUVERTURE DE LA DISCUSSION

▪ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, POUR LE GROUPE PS**

«Le projet de la nouvelle école est un sujet important pour le Groupe socialiste. Nous en avons largement discuté lors de notre séance de préparation du 27.09.2018, comme cela a également été le cas lors de la plupart de nos séances précédentes.

Nous prenons note des informations fournies à ce propos et nous trouvons positif que le Conseil communal ait trouvé un regain d'énergie pour avancer dans ce projet qui, comme nous l'avons souvent répété, est essentiel pour le bon développement de notre Commune.

Les arguments que le Conseil communal met en avant pour justifier l'emplacement et le projet en lui-même sont intéressants. Nous attendons donc maintenant qu'avec ce nouveau projet, une solution globale, notamment pour les transports scolaires, soit trouvée.

La situation actuelle n'est simplement plus tenable. Il est donc indispensable que la Commune prenne ses responsabilités au sérieux dans ce domaine, et ceci doit être mis en place, quel que soit le projet final choisi. Ensuite, on nous promet une école pensée pour ses utilisateurs et donc les enfants. Nous attendons donc, cette fois-ci, que les aménagements de la future école prendront en compte pleinement leurs besoins, et nous resterons particulièrement attentifs à ce point, pour le projet à venir. Finalement, la proximité du CO nécessite une séparation claire et stricte des flux d'enfants vers les deux structures. La mise en place de chemins piétonniers est une bonne chose, mais cette réflexion doit inclure également le contexte global, comme l'arrivée des bus, les accès aux bâtiments, les zones de récréation, et non seulement l'acheminement à l'école elle-même.

Concernant les options présentées, la réalité veut que le projet d'une école entièrement En Bouley soit peu réaliste, d'un point de vue budgétaire, et une réalisation partielle ne pourra pas éviter un transport d'élèves entre la ville et Arruffens. Nous souhaitons donc que les réflexions du Conseil communal sur la mobilité, les besoins des enseignants et des enfants utilisant les bâtiments scolaires soient globales et n'oublient pas les aspects à améliorer en ville qui sont nombreux. Nous pensons en particulier à la mobilité qui est loin d'être optimale devant l'école de la ville, ou encore le réaménagement des espaces extérieurs, qui laissent à désirer.

Au final, le Groupe socialiste souhaite soutenir un beau projet qui fait du sens pour notre Commune en développement. La nouvelle école doit être certes modulable, mais aussi agréable et fonctionnelle, et pensée pour les enfants et les enseignants. Les éléments mentionnés plus haut ne doivent donc pas être sacrifiés sur l'autel d'une limitation des coûts pour le budget de la Commune et c'est à cette condition que notre Groupe soutiendra le projet du Conseil communal. »

M. le Président remercie M. SALAMIN pour son intervention.

▪ **INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe Les Verts prend bonne note de ces informations et encourage le Conseil communal à communiquer plus fréquemment sur ce dossier à l'avenir. Concernant le dossier de l'école primaire, le Groupe Les Verts salue l'implication des partenaires de tous les types de classes de l'école primaire. C'est en effet un point important que nous nous réjouissons de voir mis en oeuvre.

Nous demandons par ailleurs au Conseil communal d'être particulièrement attentif aux points suivants :

- Le cahier des charges de cette nouvelle école devra être plus détaillé et suivi scrupuleusement. Nous souhaitons que les Partis soient consultés et puissent faire part de leurs remarques.*
- Nous attendons un bâtiment répondant aux normes énergétiques et écologiques les plus strictes, tel que Minergie-A-ECO.*
- L'accès à pied et à vélo pour les enfants comme pour le personnel est au centre du concept de mobilité. Les parents-taxis ne seront plus la norme à l'avenir. Nous demandons au Conseil communal d'étudier scrupuleusement la mobilité du secteur En Bouley ainsi que celui de la ville, en mettant en avant la mobilité douce. Nous réitérons par ailleurs notre demande d'un plan de mobilité pour le personnel.*
- Il serait également opportun d'impliquer le Conseil des parents, qui vient de se former, dans le processus.*
- Le Groupe Les Verts redoute un impact très négatif sur les commerces et les restaurants en vieille-ville, si le Conseil communal persiste dans sa volonté de tout centraliser sur le site En Bouley. Il s'agit d'un point important relevé par l'étude ASPAN reçue cet été. Un tel déménagement ne doit pas se faire sans une solution de remplacement crédible apportant un flux de clients potentiels plus ou moins équivalents aux commerces du centre-ville.*

Le Groupe Les Verts a pris note, lors de la séance d'informations sur le PAL, de la modification de la zone de la Condémine. Cette modification ouvre clairement la porte à la construction de logements.

Si le Groupe Les Verts n'est pas opposé à la construction de logements sur cette zone, ils n'accepteront pas que le terrain soit vendu à des tiers. Si un tel développement devait se faire, il doit se faire par un DDP (Droit distinct et permanent de superficie) avec des conditions strictes sur la vocation du bâti (constructions respectueuses de l'environnement mixité sociale, etc.).

Enfin, nous souhaitons avoir accès sans délai à la liste des points à corriger sur le projet ZELDA évoqués par M. DEMIERRE à l'occasion de sa présentation à la Commission financière, ainsi qu'au document qui fixe les termes de la résiliation de contrat avec le Bureau BAUART. Nous attendons toujours un rapport externe détaillé sur ce fiasco financier apparemment sans précédent dans notre Commune. »

▪ **INTERVENTION DE M. PHILIPPE JORDAN, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX**

« J'aimerais préciser, en préambule, que j'ai préparé mon intervention avant d'avoir connaissance des informations communiquées ce soir. Donc un certain nombre d'éléments soulevés trouve en partie des réponses dans ce qui vient d'être dit, ce qui me permet de regretter que les documents présentés ce soir n'aient pas été fournis avec les documents de séance adressés aux membres du Conseil général, ce qui aurait évité bien des discussions et des polémiques.

Le Groupe Horizons Nouveaux prend acte des informations qui viennent d'être fournies et en remercie le Conseil communal. Il tient toutefois à faire part de ses plus grands doutes quant à la direction prise dans ce dossier et des nombreuses questions qui surgissent immédiatement à l'écoute de ce qui vient d'être communiqué.

Afin d'affiner sa réflexion et de pouvoir, à terme, se prononcer en toute connaissance de cause, le Groupe Horizons Nouveaux souhaite, dès ce soir, obtenir des réponses ou au moins des pistes de réponses aux questions suivantes :

- Le Conseil communal dispose-t-il d'une étude de mobilité sur le plateau d'Arruffens pour le jour où quelque 2'000 élèves rejoindront le site et si oui, quelles en sont les conclusions ?*
- Sachant que le site envisagé En Bouley n'est accessible qu'en traversant un terrain qui appartient à l'Association des Communes pour le Cycle d'Orientalion, où en sont les négociations avec ladite Association sur ce point précis ?*
- Sur quelle base le site de la Condémine, qui nous paraît plus judicieux à tous points de vue, a-t-il été abandonné ? Autrement dit, le Conseil communal s'est-il livré à une étude comparative des deux sites avant de décider de l'abandon de l'un d'entre eux ?*

De la réponse à ces questions fondamentales dépend la suite du processus. MERCI donc de les traiter avec le plus grand sérieux. »

M. le Président remercie M. JORDAN pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, il passe au point 5 de l'ordre du jour « DIVERS ».

5. DIVERS**5.1 STRUCTURES POUR LES PERSONNES AGEES – APPARTEMENTS « SENIORS »**

- **Intervention de M. Thierry SCHMID, Conseiller communal, en réponse à une question de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, posée lors de la séance du Conseil général du 18.05.2017**

Rappel de la question de Mme LOSEY

« Quelle est la stratégie du Conseil communal, sachant que la population vieillit et que ce type d'infrastructure nécessite plusieurs années pour être réalisées ? »

Réponse de M. SCHMID

« Si la politique de santé ainsi que les concepts communaux en faveur des personnes âgées relèvent bien de la compétence du Conseil communal, il faudrait être présomptueux pour croire que notre ville puisse faire cavalier seul sur ces sujets.

Vous comprendrez aisément que ce type de questions nécessite une réflexion au niveau de la région. Les offres liées au Réseau Santé de la Glâne sont donc à la base de notre stratégie sur ce sujet. Le sujet des appartements protégés y est discuté régulièrement en lien avec la modernisation du réseau des homes médicalisés. Des synergies sont en effet souhaitables entre ces deux types d'établissements.

Remarquons que l'existence de nombreux services à domicile offerts par le RSG (repas, blanchisserie, ménages et soins) permet souvent de prolonger fortement la durée pendant laquelle les personnes âgées peuvent rester vivre chez elle sans devoir déménager au sein d'une structure protégée.

J'attire également votre attention sur le fait suivant :

La structure sociale du District de la Glâne est fort différente de celle d'une grande ville. La prédominance de structure familiale classique, couplée à l'amélioration de la santé des personnes âgées, font que le besoin en appartements protégés est bien couvert pour les années à venir. Un projet existe à Siviriez et pourrait suivre la construction du nouvel home. De même, quelques appartements sont prévus à Billens. L'intérêt de privés pour la construction de telles infrastructures existe également.

En résumé, je peux vous assurer que toute l'attention nécessaire est portée à ce sujet et que l'offre de telles structures sera adaptée à la demande. Je vous suggère, pour finir, de consulter le site tout neuf du RSG - www.sante-glane.ch - qui contient de nombreuses informations sur ces différents sujets ».

Mme LOSEY remercie M. SCHMID pour ses réponses et consultera très volontiers le nouveau site Internet du RSG.

5.2 PARC PUBLIC D'ARRUFFENS

- **Intervention de M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, en réponse à la question de Mme Angela PITTET, Conseillère générale, posée lors de la séance du Conseil général du 05.10.2017**

« Le Conseil communal a pris bonne note des questions de Mme Angela PITTET du 5 octobre 2017 concernant le parc public d'Arruffens.

Afin de traiter de la question de l'entretien des espaces verts dans son ensemble, le Conseil communal a créé un groupe de travail constitué d'employés du Service de la Voirie et de Conseillers communaux.

Sachez, Madame, que les Conseillers communaux, ainsi que tous les Employés communaux, ont à cœur de s'occuper de notre territoire de la meilleure façon possible. Si vous êtes allée aux « portes ouvertes » du nouveau bâtiment du Service de la Voirie ou que vous avez lu la presse la semaine dernière, vous aurez pu remarquer l'entier du travail fourni par notre Service édilitaire pour entretenir notre Ville. »

5.3 EMPLACEMENTS POUR LES MOTOS AU CENTRE-VILLE

- **Intervention de M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, en réponse à la question de M. Sébastien RODI, Conseiller général, posée lors de la séance du Conseil général du 13.12.2017**

« Le Conseil communal a pris bonne note de la remarque de M. RODI du 13 décembre 2017 concernant l'emplacement des motos au centre-ville et de son inquiétude sur l'emplacement, la dangerosité et les difficultés d'accès des places réservées aux motards dans l'intra-muros.

C'est pourquoi le Conseil communal prendra en compte les places « motos » lors de l'établissement des mesures à prendre dans le cadre du concept de stationnement. »

M. le Président remercie M. BUSSARD pour ses interventions.

5.4 PLACE DE JEUX D'ARRUFFENS

- **Intervention de Mme Ophélie BRODARD, Conseillère générale**

« Lors d'une récente visite à la place de jeux mentionnée ci-avant par M. BUSSARD, nous avons effectivement eu l'agréable surprise de trouver des infrastructures remises en état. Les enfants peuvent à nouveau profiter des divers jeux mis à disposition, sans risque de se blesser.

Nous remercions le Conseil communal pour les démarches entreprises, et la création d'un groupe de travail, mais tenons à souligner que les autres points soulevés lors de la séance du Conseil général d'octobre 2017 restent encore d'actualité. »

M. le Président remercie Mme BRODARD pour son intervention.

5.5 TRANSPORTS SCOLAIRES - ETAT DE LA SITUATION DANS LES BUS

■ **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général**

« Je souhaite revenir une nouvelle fois sur la situation des transports scolaires actuels mis en place par notre Commune.

Le nouvel horaire 4/2 pour les classes primaires a amené des modifications d'horaire des transports scolaires pour cette année. Le départ fut laborieux, mais les choses se sont améliorées. Néanmoins, force est de constater que les horaires de retour dans le quartier de La Maula ne correspondent pas à ce qui avait été annoncé aux parents en début d'année et la pause de midi est nettement réduite de 10 voire 15 mn.

Est-ce que la Commune est consciente de ce problème et va-t-elle entreprendre quelque chose ?

De plus, lors de la séance des budgets 2018, en décembre passé, il avait été annoncé que le nombre de trajets resterait semblable et que l'introduction à l'horaire 4/2 allait même amener un dédoublement des transports à certaines heures. Les parents ont donc été surpris de voir que le bus desservant La Perrausa avait été supprimé, ce qui crée un surplus conséquent d'élèves dans le bus maintenu.

Quelles sont les raisons de cette suppression et que compte faire la Commune pour limiter l'entassement des élèves dans les bus ?

Enfin, et malgré ce que dit régulièrement le Conseil communal, ici même ou dans la presse, les problèmes d'incivilités sont récurrents dans les bus, et vont jusqu'au passage à tabac à l'intérieur même du bus (dernier événement en date : ce lundi, à 13h00 !).

Que fait la Commune pour cela, sachant qu'il avait été promis, en décembre dernier, de mettre en place des accompagnants dans les bus ?

La présence de l'agent de ville a certes un effet bénéfique, mais cet effet s'annule s'il n'est présent que quelques fois durant l'année.

Les problèmes de transports scolaires sont difficiles à gérer et la Commune n'a certes pas l'obligation de les mettre en place. Mais soyons réalistes : ne plus en fournir amènerait un flux de voitures intenable devant l'école.

J'aimerais donc que le Conseil communal prenne enfin la mesure des problèmes liés aux transports scolaires et l'agacement de nombreux parents sur ce sujet, et qu'il arrête de se voiler la face. »

M. le Président remercie M. SALAMIN pour son intervention.

▪ **Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale**

« Le Conseil communal est bien conscient des importantes perturbations générées sur le réseau des bus scolaires par l'introduction des horaires 4/2 (4 unités d'enseignement le matin et 2 l'après-midi).

Des réunions avec les TPF ont déjà eu lieu, pas plus tard que vendredi dernier, pour débattre notamment du problème des enfants qui arrivent très tard à la maison. Des pistes d'améliorations sont maintenant entrées en vigueur et, depuis la semaine dernière, la situation s'est quelque peu améliorée».

Concernant la sécurité dans les bus, Mme POULIN a appris aujourd'hui qu'un incident s'est produit dans un bus et que des élèves s'étaient bagarrés. Les parents de l'élève victime ont déposé plainte.

La Commune dispose des coordonnées des agresseurs et, là aussi, une réunion a été planifiée avec les TPF et la Police afin de trouver des solutions pour améliorer la situation, de façon à éviter ce genre d'incidents.

Il faut savoir que tout est filmé dans les bus. On peut ainsi voir ce qui s'est déroulé et reconnaître les auteurs de trouble. Des contrôles se dérouleront dans et à la sortie des bus, et un passage dans chaque classe est planifié pour signifier une nouvelle fois aux élèves que la discipline doit être respectée.

En ce qui concerne le bus de La Maula, une réponse sera apportée lors de la prochaine séance du Conseil général.

▪ **Réaction de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général**

« Je remercie Mme POULIN pour ces précisions. Pour ce qui concerne les incivilités, on peut bien mettre en place des discussions avec les élèves, mais tant que ceux-ci seront entassés dans les bus, il y aura forcément des incivilités. L'entassement dans les bus génère les problèmes.

Mme POULIN se dit bien consciente du réel problème existant avec le bus de La Maula.

M. le Président remercie Mme POULIN pour sa réponse.

CONCLUSION DE M. MANUEL HURNI, PRESIDENT

« Nous voici arrivés au terme de notre séance. Je vous remercie de votre présence et vous donne rendez-vous le 13 décembre prochain.

Par ces mots, je clos cette séance en vous souhaitant une bonne rentrée.

Merci pour votre attention ».

« Applaudissements. »

Le Président



Manuel HURNI

Au nom du Conseil général

Le Secrétaire



Yves BARD

Annexes

1. Planification financière – présentation de M. Vassaux, Société BDO
2. Projet de nouveau bâtiment scolaire – présentation de M. Didier Demierre, Conseiller communal

Romont, le 18 octobre 2018/YB/hp

ANALYSE FINANCIÈRE

Commune de Romont

GREGORY JECKELMANN

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ

ANTHONY VASSAUX

CONSEILLER EN GESTIONS ET FINANCES PUBLIQUES

BDO

Amorce No



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- 1. Méthodologie
- 2. Epuration des comptes de fonctionnement 2013 à 2017
- 3. Présentation des résultats rétrospectifs (2013 à 2017)
- 4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification
 - 4.1. Evolution démographique
 - 4.2. Recettes fiscales
 - 4.3. Investissements et frais financiers
- 5. Résultats intermédiaires
 - 5.1. Domaines soumis au principe d'équivalence
 - 5.2. Analyse financière
 - 5.3. Endettement
 - 5.4. Coefficient fiscal d'équilibre
- 6. Conclusion de la séance



GESTION PROSPECTIVE

1. Méthodologie

- a) Horizon temporel de **10 ans** (5 années passées/ 5 années planifiées)
- b) **Epuration** des comptes, pour une analyse économique et non comptable
- c) Analyse des **tendances**
- d) Formulation d'un certain nombre d'**hypothèses** pour la planification

GESTION PROSPECTIVE

2. Epuration des comptes de fonctionnement 2013 à 2017

RESUME EPURATION

Fonctionnement	2013		2014		2015		2016		2017	
	Dépenses	Recettes								
= Comptes de fonctionnement	23'135'414	23'271'098	24'644'160	24'896'437	30'013'446	30'252'849	24'050'718	26'140'723	25'597'775	25'732'844
- Amortissements supplémentaires	1'646'634	0	2'727'051	0	5'230'822	0	1'617'690	0	2'208'282	0
- Opération sur les réserves	18'014	646'634	2'155	1'620'797	2'003'178	2'382'409	27'119	158'407	123'307	4'024
- Imputations internes	421'976	421'976	666'636	666'636	725'985	725'985	412'759	412'759	690'555	690'555
- Charges et produits uniques	0	0	0	0	0	0	0	16'400	0	0
- Gains comptables	0	0	0	0	0	0	0	1'519'500	0	1'078'650
+ Correctif des recettes fiscales	0	668'782	0	1'434'196	0	-2'018'205	0	-62'987	0	256'520
- Domaines PE	235'346	2'137	428'427	2'137	530'844	3'205	231'756	2'137	368'804	69'462
- SERVICE DES EAUX	767'017	1'044'359	680'014	1'052'593	787'934	1'204'296	888'016	1'100'694	820'941	1'162'060
- EPURATION	567'086	699'750	632'810	677'598	627'740	711'859	690'986	700'733	836'719	767'257
- ORDURES MENAGERES	565'322	537'348	557'082	566'006	549'921	577'080	565'590	572'783	561'984	589'670
= Comptes de fonctionnement épurés	18'914'019	20'587'676	18'949'985	21'744'868	19'557'022	22'629'810	19'616'802	21'594'322	19'987'181	21'627'687

GESTION PROSPECTIVE

3. Présentation des résultats rétrospectifs (2013 à 2017)

MNA - MNAPE - CF - SF

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes	20'587'676	21'744'868	22'629'810	21'594'322	21'627'687
Dépenses + amort. obl.	18'914'019	18'949'985	19'557'022	19'616'802	19'987'181
MNA	1'673'656	2'794'883	3'072'788	1'977'520	1'640'505
Soldes PE	382'033	426'290	527'639	229'619	299'342
MNAPE	2'055'689	3'221'173	3'600'428	2'207'139	1'939'847
Amort. obl. tot.	612'629	135'734	135'734	149'328	312'734
CF	2'668'318	3'356'907	3'736'162	2'356'468	2'252'581
Investissements nets	-2'942'314	-2'916'125	-6'634'695	-3'495'459	-4'860'802
SF	-273'996	440'782	-2'898'533	-1'138'991	-2'608'221

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification

4.1. Evolution démographique

1. Evolution planifiée de la population et des contribuables :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'habitants	5'012	5'117	5'237	5'216	5'290	5'300	5'400	6'000	6'100	6'300
Nombre de contribuables	2'649	2'848	2'903	2'842	2'883	2'888	2'942	3'269	3'324	3'433
Accroissement pop.	0.00%	2.09%	2.35%	-0.40%	1.42%	0.19%	1.89%	11.11%	1.67%	3.28%

- Données disponibles :
 - Population : 2022
 - Contribuables : 2015
- Hypothèses de travail
 - Très forte croissance démographique entre 2019 et 2022 : impact sur les contribuables ?
 - Dès 2016 : projection de la moyenne Contr./pop. Entre 2007 et 2015 -> 54.49 %

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification

4.2. Recettes fiscales

- Hypothèse : Coefficients d'impôt inchangés 2018-2022
 - IPP et IPM : 90 %
 - Contribution immobilière 3.0 ‰

Revenus de l'impôt	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
IPP	9'594'453	10'020'086	9'936'797	9'414'865	9'548'435	9'566'485	9'746'985	10'829'983	11'010'483	11'371'482
IPM	2'109'028	2'609'151	2'435'238	2'225'590	2'225'590	2'225'590	2'225'590	1'465'590	1'465'590	1'465'590
Autres recettes fiscales	4'101'675	4'236'275	5'177'838	5'012'461	5'163'810	4'763'000	4'763'000	5'063'000	5'063'000	5'063'000
VPIC (IPP)	100'994	105'475	104'598	104'610	106'094	106'294	108'300	120'333	122'339	126'350
VPIC/C (IPP)	38.13	37.03	36.03	36.81	36.81	36.81	36.81	36.81	36.81	36.81
Coefficient	95	95	95	90	90	90	90	90	90	90

- IPP : Projection sur la VPIC/C moyenne entre 2007 et 2015 -> 36.81
- IPM : Moyenne 2011 - 2015
 - Dès 2020 : CHF - 760'000 selon budget
- Autres recettes fiscales : Projections selon budget

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenues pour la planification

4.3. Investissements et frais financiers

- Liste des investissements issus du plan financier 2018 - 2022
 - Intérêts : taux moyen prévisionnel de 1.57%

Investissements (hors PE)	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements nets	2'504'638	13'416'000	18'520'000	13'138'000	1'980'000
Amortissements	0	111'243	551'088	1'200'421	1'634'688
Intérêts	139'647	211'074	379'023	584'093	752'536

Investissements (PE)	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements nets	1'204'650	1'360'000	61'884	399'500	1'500'000
Amortissements	0	38'822	85'488	87'551	100'368
Intérêts	18'560	34'017	51'467	52'261	57'387

Investissements totaux	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements nets	3'709'288	14'776'000	18'581'884	13'537'500	3'480'000
Amortissements	0	150'065	636'576	1'287'972	1'735'056
Intérêts	158'207	245'091	430'491	636'354	809'924

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.1. Domaines soumis au principe d'équivalence

- Hypothèse : Frais d'exploitations et recettes de l'année 2017 stables
 - Ajout des frais financiers découlant des nouveaux investissements entre 2018 et 2022

Domaines autoporteurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SERVICE DES EAUX	136.16%	154.79%	152.84%	123.95%	141.55%	141.55%	138.37%	134.82%	134.38%	133.67%
EPURATION	123.39%	107.08%	113.40%	101.41%	91.70%	91.70%	87.97%	83.93%	83.93%	82.68%
ORDURES MENAGERES	95.05%	101.60%	104.94%	101.27%	104.93%	104.93%	104.93%	104.93%	104.93%	104.93%

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.2. Analyse financière

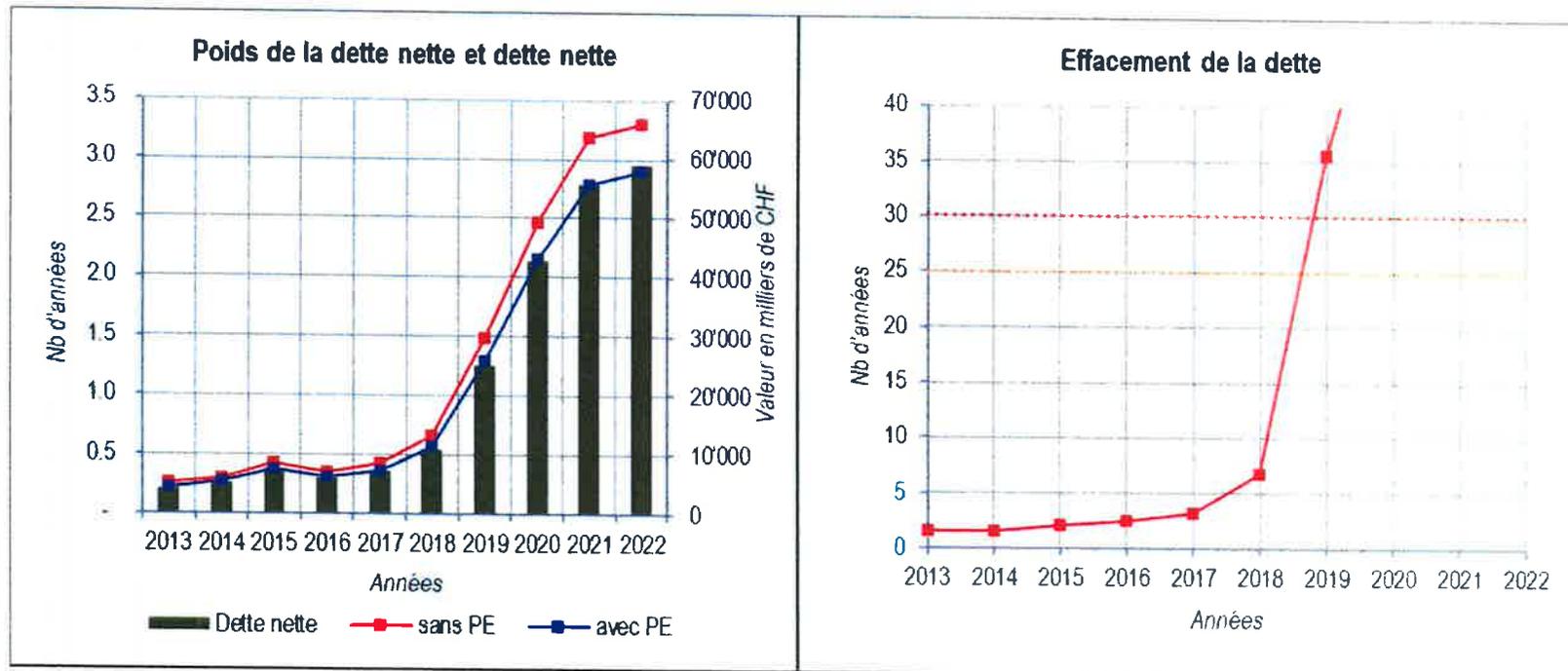
MNA - MNAPE - CF - SF

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	21'627'687	21'594'301	21'811'543	22'449'894	22'620'741	23'012'031
Dépenses + amort. obl.	19'987'181	20'612'584	21'820'506	22'826'659	23'899'570	25'061'552
MNA	1'640'505	981'717	-8'963	-376'765	-1'278'829	-2'049'521
Soldes PE	299'342	299'342	245'063	180'946	178'089	159'647
MNAPE	1'939'847	1'281'059	236'100	-195'819	-1'100'740	-1'889'874
Amort. obl. tot.	312'734	312'734	462'799	949'310	1'600'706	2'048'290
CF	2'252'581	1'593'793	698'899	753'492	499'967	158'415
Investissements nets	-4'860'802	-3'709'288	-14'776'000	-18'581'884	-13'537'500	-3'480'000
SF	-2'608'221	-2'115'496	-14'077'101	-17'828'392	-13'037'533	-3'321'585

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

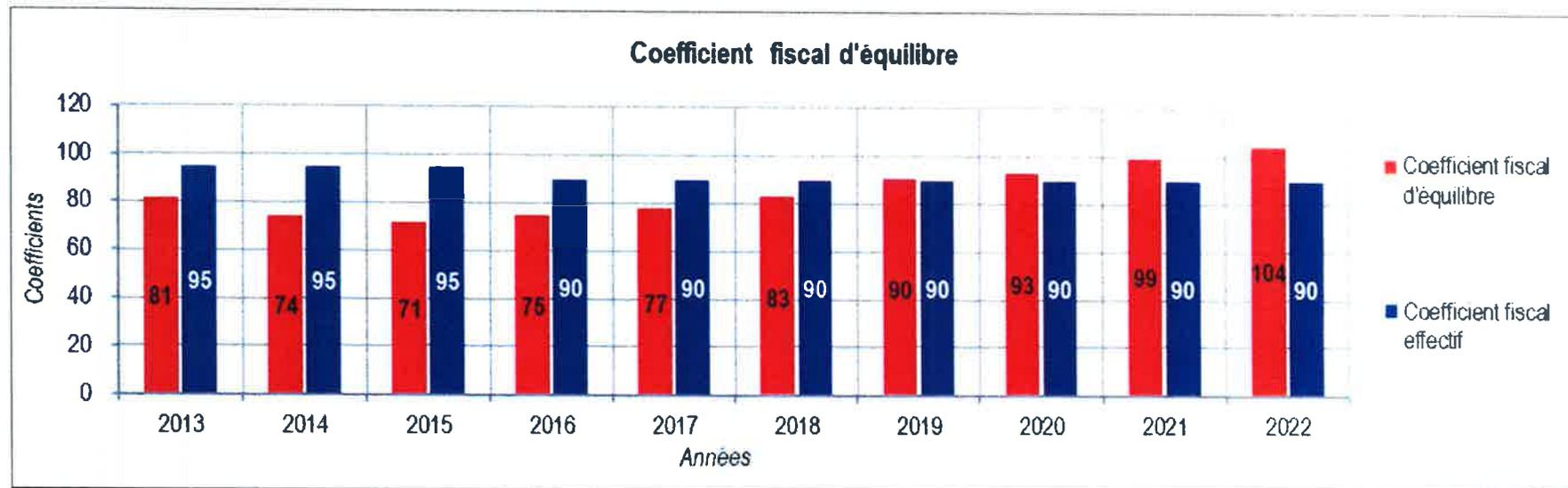
5.3. Endettement



GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.4. Coefficient fiscal d'équilibre



Handwritten signature



GESTION PROSPECTIVE

6. Conclusion de la séance

- Analyse rétrospective :
 - MNA positive et endettement faible : marge de manœuvre en matière d'investissement malgré la baisse du coefficient d'impôt

- Analyse prospective :
 - Passage à une MNA négative dès 2019
 - + CHF 900'000 de charges liées à la péréquation
 - Augmentation substantielle des frais financiers liés aux investissements massifs prévus
 - Amortissements et frais d'intérêts liés au nouveau bâtiment scolaire
 - Projection prudente des recettes fiscales

Merci de votre attention

GREGORY JECKELMANN EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ

ANTHONY VASSAUX CONSEILLER EN GESTIONS ET FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE ROMANDE
RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO

Annex A.

Ecole primaire Romont

Aujourd'hui 2018/2019

Annexe 2.



6/8 sites

Ecole de la Ville



Ecole de la Condémine



Accueil extrascolaire (AES)



La Tour des Béguines



Halles de gym des Avoines



Piscine du Cycle d'Orientation de la Glâne (COG)



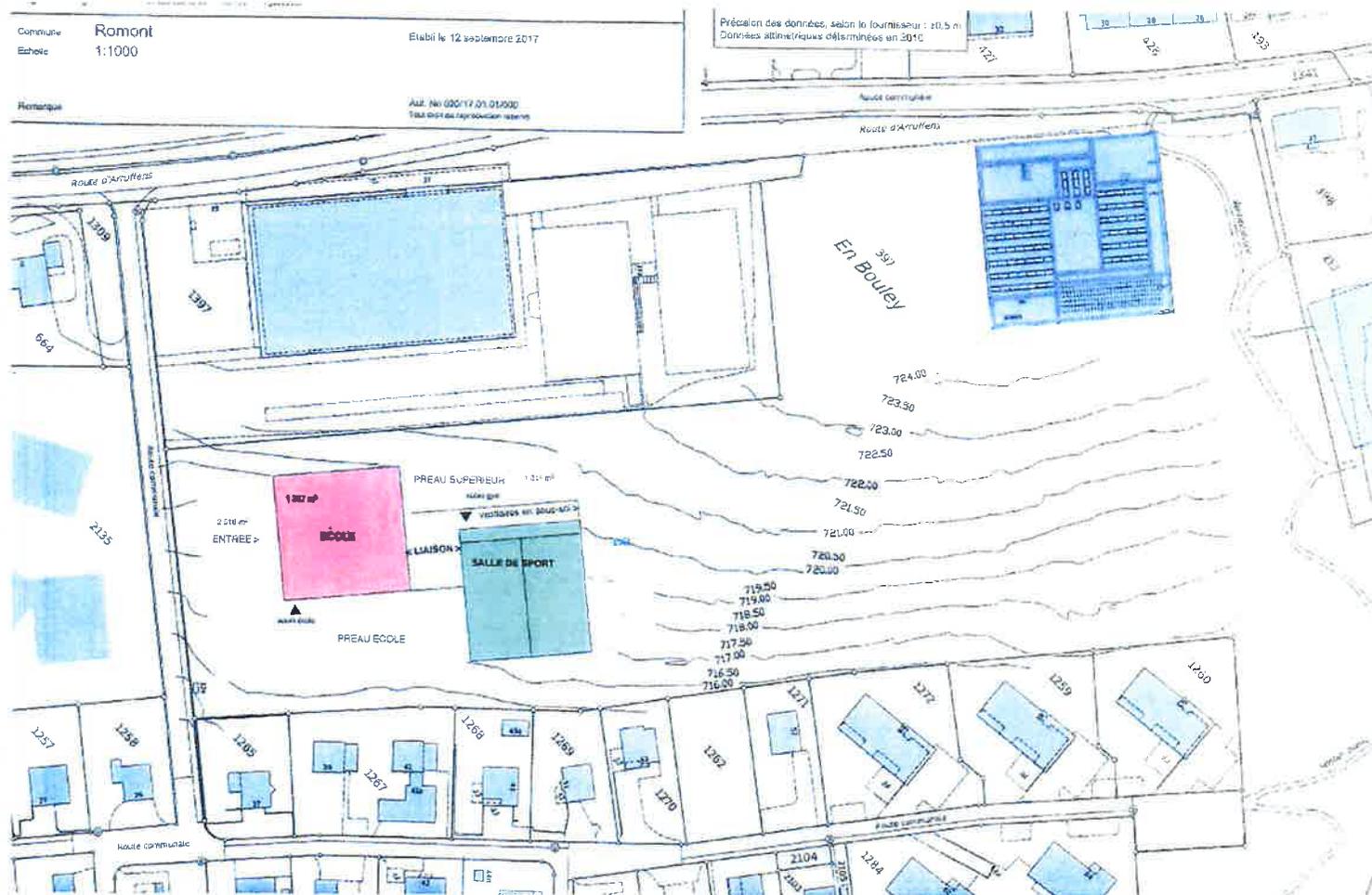
Opération School du Conseil communal

- **Diverses réflexions**
 - Pratiques.
 - Stratégiques.
 - Économiques.
 - Écologiques.

Opération School du Conseil communal

- Pratique.
 - 63% des enfants habitent le plateau d'Arruffens.
 - Etude de mobilité en cours sur Arruffens.
 - Le RE gère 8 sites avec Billens et Mézières.

Opération School du Conseil communal



Opération School du Conseil communal

- **Stratégique**

- Un seul site à long terme, voire deux avec le Service de l'AES.
- Sur un site dévoué aux écoles avec toutes ses infrastructures.
- La collaboration avec le COG
 - ✓ Piscine
 - ✓ Gymnastique
 - ✓ Réfectoire
- La collaboration avec les Institutions
 - ✓ Salles de logopédie
 - ✓ Salles de gymnastique
 - ✓ Aula à disposition

Opération School du Conseil communal

- **Ecologique**
 - Provenance des enfants 70% d'Arruffens & environs
 - Désengorgement de la Ville
 - Aménagement de la Vieille-Ville
 - Possibilité d'améliorer/sécuriser la Route d'Arruffens
 - Construction du Parking de la Perrausa et régulation des parkings de la Ville

Opération School du Conseil communal



Opération School du Conseil communal



Opération School du Conseil communal



Opération School du Conseil communal

- **Economique**

- transports
- Entretien des locaux
- Synergies avec le COG et les Institutions
- Regroupement des forces
- Valorisation du terrain de la Condémine
- Valorisation des Halles de gym des Avoines
- Valorisation de l'Ecole primaire ou sa partie libre

Annexe 2

Opération School du Conseil communal

- Entendu ça et là...
- La ville se videra de sa substance.
- La ville va mourir.
- Les commerçants vont pouvoir fermer.

Opération School du Conseil communal

En pesant les 4 critères :

Pratique

Stratégique

Economique

Ecologique

Le Conseil communal veut démontrer...

Annexe 2.

Annex 2



Annexe 2





- ... que le soutien à nos industriels, commerçants, artisans, entreprises et sociétés sportives et culturelles est primordial...
- ...que le bien-être de nos concitoyens et de nos enfants doit être partagé, communiqué, échangé et discuté en invitant les acteurs de la vie romontoise à s'exprimer...

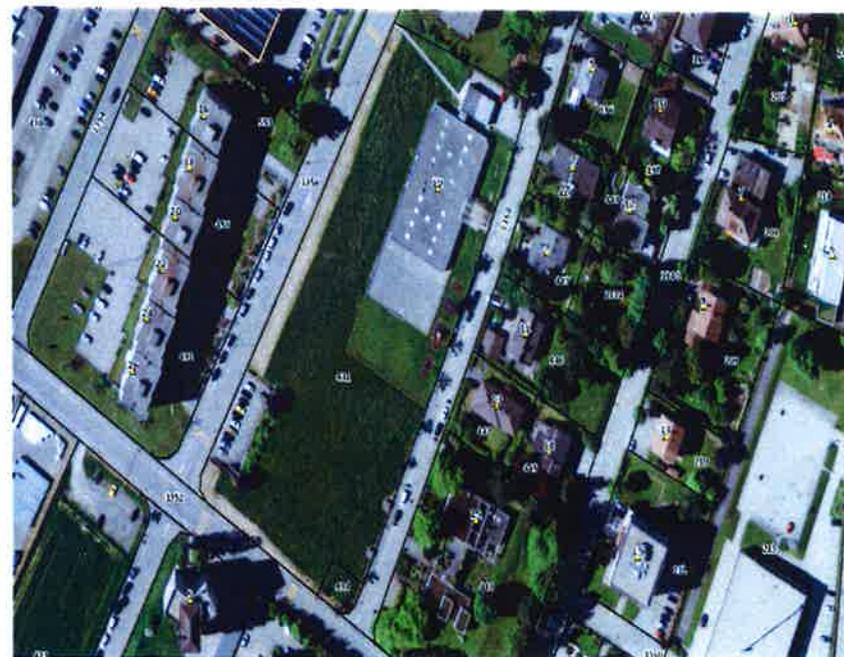
Opération School

- **Le Conseil communal, tous Partis confondus, ainsi que les Chefs de service, répartis en plusieurs groupes de travail, ont évalué les désavantages et les avantages de 3 variantes avant de les présenter aux autres groupes...**

Opération School

- 3 variantes «Ecole»
 - Partielle à la Condémine + Ecole de la Ville
 - Partielle En Bouley + Ecole de la Ville
 - Totale En Bouley

Opération School du Conseil communal



Opération School du Conseil communal



Réflexion du Conseil communal

Partielle à La Condémine + Ecole de la Ville

Désavantages

- **Contraintes architecturales liées à la présence du PSS en sous-sol sur une partie de la parcelle.**
- **Possibilité d'agrandissement très limitée dans le futur pour les infrastructures scolaires et sportives.**
- En cas d'agrandissement, démolition de l'école actuelle de la Condémine qui pourrait être utilisée pour l'AES.
- **Environnement urbain très présent – parcelle entourée d'immeubles et d'un quartier résidentiel.**
- **Maintien de 4 sites d'enseignement : Condémine, ville, halles de gymnastique en ville, piscine du COG.**
- **Responsable d'Etablissement (RE) sur 2 sites : Condémine et Ville – idem pour le secrétariat.**
- **Service de l'AES – accompagnement des enfants de la ville en bus obligatoire pour le personnel, 4 fois par jour.**
- **Devoirs surveillés à mettre en place sur 2 sites.**
- **Difficulté de mettre en place un concept global de mobilité pour les élèves venant à pied, ceux venant à vélo, les bus TPF et les parents amenant leurs enfants en voiture.**
- **Dépose minute par les parents complexe à mettre en place – trop nombreuses possibilités d'accès.**
- **Accès des bus non aisé - certainement une dépose au Bicubic et trajet à pied jusqu'à la Condémine.**
- **Pas de parking à proximité – risque de parcage «sauvage » lors de manifestations dans les halles de gymnastique le soir ou le week-end.**

Réflexion du Conseil communal

Partielle à La Condémine + Ecole de la Ville

Désavantages

- Synergie moindre avec le Bicubic lors de manifestations.
- **Synergie et coopération moindres avec le Centre éducatif et scolaire qui se situera En Bouley, en raison de l'éloignement.**
- **Le concept de Mobilité sera extrêmement difficile à établir - augmentation des coûts TPF.**
- Perte substantielle sur la valeur matérielle du terrain de la Condémine (situation idéale pour projets privés dans le cadre du nouveau PAL).
- Modularité moins importante qu'avec un projet « En Bouley », situation due à la plus petite surface disponible.

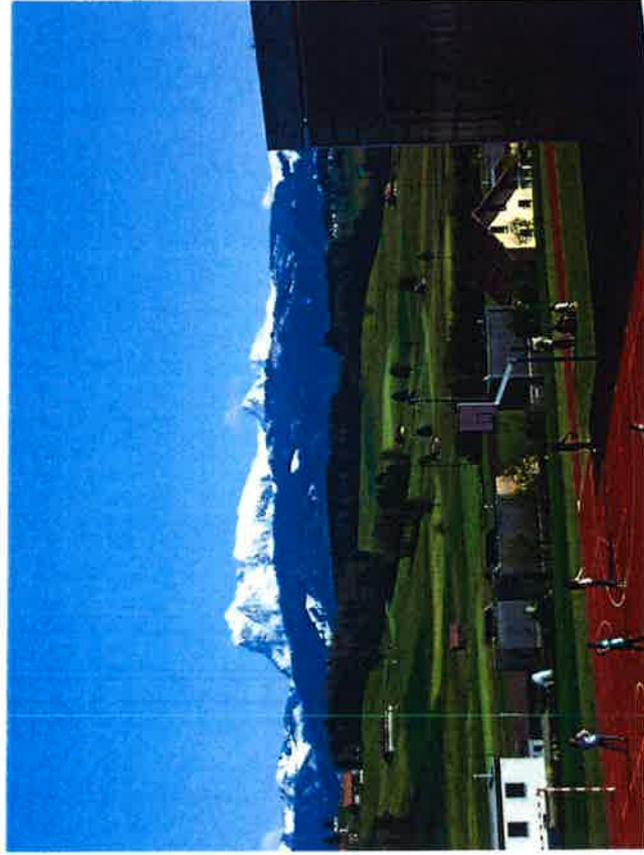
Réflexion du Conseil communal

Partielle à La Condémine + Ecole de la Ville

Avantages

- Surface disponible d'env. 12'000 m² .
- Commune de Romont propriétaire du fonds.
- Terrain déjà en zone d'intérêt général.
- Bien centré.
- Accès à pied pour les élèves de la Condémine jusqu'à la piscine.
- Planification plus aisée des horaires de gymnastique, piscine – pas de transport en bus pour les enfants de la Condémine.
- Sécurisation du périmètre relativement aisée.

Réflexion du Conseil communal



Réflexion du Conseil communal

Partielle En Bouley + Ecole de la Ville

Désavantages

- **Coûts agrandissements.**
- **Coûts de fonctionnement plus élevés.**
- Deux sites (écoles).
- Réticence des enseignants.
- Disparité.
- **Équipement des salles.**
- **Grande concentration d'élèves sur un même site.**
- Coexistence entre élèves du COG et du primaire, ce qui pourrait créer des problèmes si le projet ne tient pas compte de cet aspect au niveau des accès et des circulations des élèves sur le site En Bouley.
- **Maintien de 4 sites d'enseignement : En Bouley, ville, halles de gymnastique en ville, piscine du COG.**
- Responsable d'Établissement sur 2 sites : En Bouley et bâtiment de la ville – idem pour le secrétariat.
- Devoirs surveillés à mettre en place sur 2 sites.
- Agrandissement futur signifiant coûts plus importants que construction complète pour site unique.
- Disparité dans les équipements des salles entre le nouveau bâtiment et le bâtiment de la ville.
- Maintien des salles de classe.
- Manque de verticalité dans l'enseignement avec 2 sites.
- **Circulation des bus TFP articulés pas aisée en ville.**
- **Répartition des élèves problématique sur 2 sites.**

Réflexion du Conseil communal

Partielle En Bouley + Ecole de la Ville

Avantages

- Valorisation du site de la Condémine.
- Moins de pressions politiques par rapport à l'ancienne école.
- Temps à disposition pour la valorisation du bâtiment scolaire de la ville.
- Réaffectation partielle des salles de gymnastique des Avoines.
- Modulaire - deuxième étape possible.
- Terrain + école.
- Coûts.
- Mobilité (Concept plus simple, facilités pour TPF).
- Surface disponible 27'000 m² - env. 12'000 m² suffisent sans porter atteinte à la future construction du COG/piscine.
- Commune de Romont propriétaire.
- Terrain déjà en zone d'intérêt général.
- Bien centré.
- Sécurisation du périmètre aisée.
- Possibilité de mettre en place un concept de mobilité et sécurisé pour les enfants venant à l'école à vélo.
- Synergies envisageables avec le COG au niveau de différentes infrastructures (repas AES, salle de rythmique, conciergerie, etc.).
- Accès à pied pour les élèves à la nouvelle halle de sport, au Bicubic, à la piscine, à la bibliothèque.
- Proximité des salles d'enseignement du Conservatoire.
- Possibilité de créer des arrêts minutes pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école en voiture, sans mettre en danger les autres enfants.

Réflexion du Conseil communal

Partielle En Bouley + Ecole de la Ville

Avantages

- **Dépose des enfants par les taxis adaptée à la situation sans mettre en danger les autres enfants.**
- Partage des méthodologies pédagogiques.
- Verticalité entre les différents degrés.
- Interaction dans les projets d'école.
- Échange de compétences (allemand, anglais, géographie, etc.).
- Organisation des cours de langue pour primo-arrivants allophones plus aisée.
- Des cours d'écoles enfin adaptées aux différents degrés.
- **Maître de sport**
 - Planification plus aisée des horaires de gymnastique, piscine.
 - Échange plus aisé avec tous les intervenants.
 - Gain de temps dans les déplacements.
- **Services auxiliaires scolaires et Centre d'enseignement spécialisé et de logopédie de la Glâne**
 - Intégration des locaux dans le complexe scolaire.
 - Salle de psychomotricité adaptée et fonctionnelle.
 - Bureaux des logopédistes et psychologues sur place.
 - Coopération entre les maîtres titulaires et les thérapeutes facilitée.

Réflexion du Conseil communal



Réflexion du Conseil communal

Totale En Bouley

Désavantages

- **Coûts**
 - Disponibilités financières
- **Montage financier**
 - Déroulement dans le temps défavorable
- **Abandon du bâtiment scolaire de la Ville**
- **Relations avec les commerçants ? (Selon utilisation du site de la Ville)**
- **Grande concentration d'élèves sur un seul site**
- **Flux d'élèves**
 - Cheminement piétonnier
- **Coexistence avec les élèves du COG et du primaire, ce qui pourrait créer des problèmes si le projet ne tient pas compte de cet aspect au niveau des accès et des circulations d'élèves sur le site En Bouley**
- **Projet complexe pour la réaffectation des bâtiments scolaires de la ville (école et halles de gymnastique)**

Réflexion du Conseil communal

Totale En Bouley

Avantages

- **Démarche unique**
- **Construction en une fois**
- **Centralisation**
 - **Responsable établissement**
 - **Concierge**
 - **Sport**
- **Surface disponible de 27'000 m² - env. 12'000 m² suffisent, sans porter atteinte à la future construction du COG/piscine**
- **Valorisation**
 - **Bâtiment scolaire ville**
 - **Bâtiment communal**
 - **Bâtiment scolaire de la Condémine**
 - **Halles des Avoines**
 - **La Tour des Béguines**
- **Transports**
- **Guichet unique Glâne**
- **Service de l'accueil extrascolaire (AES) à proximité à la Condémine**
- **Synergie éducationnelle**
- **Commune de Romont propriétaire**
- **Terrain déjà en zone d'intérêt général**
- **Bien centré**
- **Sécurisation du périmètre aisée**
- **Mise en valeur du site de la Condémine, vente du terrain, zone de détente, etc.**
- **Possibilité de mettre en place un concept pour les enfants venant à l'école à vélo**
- **Synergies envisageables avec le COG au niveau de différentes infrastructures (repas AES, salle de rythmique, conciergerie, etc.)**

Annexe 2.

Réflexion du Conseil communal

Totale En Bouley

Avantages

- Accès à pied pour les élèves à la nouvelle halle de sport, au Bicubic, à la piscine, à la Bibliothèque
- Proximité des salles d'enseignement du Conservatoire
- Transports scolaires simplifiés : moins de trajets, surtout pour les enfants venant des Communes de Billens-Hennens et Mézières
- Pour les TPF, situation bien meilleure et beaucoup plus simple que de monter en ville avec des bus articulés
- Possibilité de créer des arrêts minutes pour les parents qui amènent leurs enfants à l'école sans mettre en danger les autres enfants
- Dépose des enfants par les taxis adaptée à la situation sans mettre en danger les autres enfants
- Partage des méthodologies pédagogiques
- Verticalité entre les différents degrés
- Interaction dans les projets d'école
- Échange de compétences (allemand, anglais, géographie, etc.)
- Organisation des cours de langue pour primo-arrivants allophones plus aisée
- Des cours d'école enfin adaptées aux différents degrés
- Responsable d'Etablissement (RE)
 - A disposition de tous les enseignants et élèves, interventions rapides
 - Meilleure efficacité pour la conduite pédagogique de l'école
 - Meilleure communication et information envers les enseignants
 - Vision d'ensemble et meilleure perception au quotidien de la vie de l'école
- Secrétariat école et Service de l'Accueil extrascolaire (AES)
 - Collaboration plus aisée avec le Responsable d'Etablissement (RE) et le Responsable de l'AES
 - A disposition de tous les enseignants et élèves – interventions rapides
 - Ouverture mardi, mercredi et jeudi matin – meilleure organisation pour les parents

Annex 2

Réflexion du Conseil communal

Totale En Bouley

Avantages

- **Maître de sport**
 - Planification des horaires de gymnastique et piscine plus aisée
 - Pas de déplacement d'élèves en bus, sauf pour le patinage
 - Échange plus aisé avec tous les intervenants
 - Facilité dans l'organisation des camps verts, journées de ski, camp de ski
 - Facilité dans l'organisation du sport extrascolaire
 - Gain de temps dans les déplacements
- **Services auxiliaires scolaires et Centre d'enseignement spécialisé et de logopédie de la Glâne**
 - Intégration des locaux dans le complexe scolaire
 - Salle de psychomotricité adaptée et fonctionnelle
 - Bureaux des logopédistes et des psychologues sur place
 - Pas de déplacement d'élèves
 - Coopération entre les maîtres titulaires et les thérapeutes facilitée
- **Accueil extrascolaire (AES)**
 - Plus d'accompagnement d'enfants en bus
 - Coûts en personnel plus rationnels et plus économiques
 - Utilisation judicieuse et optimale des infrastructures à disposition
 - Échange plus aisé avec les enseignants
 - Plus fonctionnel pour les parents
- **Devoirs surveillés**
 - Planification et coordination plus aisées
 - Tous les élèves concernés sur place

Réflexion du Conseil communal

Totale En Bouley

Avantages

- **Infrastructures techniques et conciergerie**
 - Réseau informatique unique
 - Nombre réduit de photocopieurs, beamers, etc.
 - Coûts de fonctionnement plus rationnels et plus économiques
 - Tous les enseignants et les élèves disposent des mêmes outils
 - Contrats d'entretien du matériel technique pour un seul site
 - Gestion du personnel de conciergerie plus rationnelle sur un seul site
 - Matériel et équipement de conciergerie prévus pour un seul site
- **Actuellement, 6 lieux d'enseignement – situation très compliquée et pas du tout logique**
 - Ecole de la ville
 - Halles de gymnastique des remparts
 - Tour des Béguines
 - Ecole de la Condémine Bicubic/Piscine du COG
 - Patinoire
- **Avec un seul site En Bouley, plus que deux lieux d'enseignement – situation idéale, économique, écologique et intelligente**
 - En Bouley
 - Patinoire

Proposition du Conseil communal

- L'opposition au changement de zone a été retirée le 6 septembre 2018 et le délai de recours étant échu depuis 15 jours, le Conseil communal a ainsi pu vous présenter les variantes retenues.
- Puis, par toutes ses réflexions, le Conseil communal a décidé de privilégier la solution partielle «En Bouley» en laissant l'opportunité de «l'option totale» selon les coûts qui seront chiffrés en temps voulu, et selon la capacité financière de notre Commune.
- La présentation des projets retenus, leurs coûts ainsi que la demande de crédit devraient être présentés d'ici l'été prochain.

Annexe 2.

Proposition du Conseil communal

- Deux ans de perdus ? !
- La première année : prise de connaissance du projet, réflexions, négociations, et décisions quant à l'abandon ou non de l'ancien projet.
- La deuxième année : élaboration d'une solution alternative mieux adaptée qui a nécessité un changement de zone ayant débouché sur une opposition bloquant l'évolution du projet. Le traitement de cette opposition a nécessité l'engagement d'un avocat pour défendre les intérêts de la Commune, et a ainsi généré une perte de temps et d'énergie considérable.

Vous aurez remarqué que le Conseil communal n'est pas resté les bras croisés à attendre pour, en parallèle, mettre tous les éléments bout à bout...

- Parfois le silence est d'or...

Annexe 2

Questions ?

